

LE DISPOSITIF EN QUELQUES CHIFFRES

Jusqu'à

5 jours

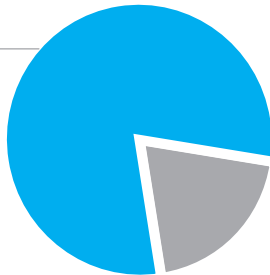
d'appui-conseil pour aider les entreprises à élaborer un cahier des charges

15 jours

d'appui à la mise en œuvre d'un projet d'innovation sociale sur une durée totale de 18 mois.

80%

du coût de l'appui-conseil pris en charge par le dispositif.



Dans votre entreprise, vous souhaitez...

- ▶ Accroître la performance et améliorer la qualité de vie au travail ?
- ▶ Développer des produits et des services avec des formes innovantes d'organisation, d'emploi ou de travail tout en sécurisant les parcours des salariés ?
- ▶ Conduire le changement de façon dynamique et ouverte sur la base d'un dialogue social de qualité ?

Avec d'autres entreprises ou acteurs du territoire, vous cherchez à...

- ▶ Expérimenter des formes créatives de coopération pour répondre à vos attentes et à celles de vos salariés (gérer des difficultés de recrutement, favoriser l'attractivité et la fidélisation, mettre en place des services mutualisés, etc.) ?

Aravis et la Région Rhône-Alpes lancent un dispositif de soutien à des initiatives socialement innovantes en entreprise.

Vous êtes intéressé ? Prenez contact avec nous dès maintenant. Restez informé par le biais de notre site web www.aravis.aract.fr ou de notre newsletter.

Contacts :

Estelle Duchemin - e.duchemin@aravis.aract.fr
Jérôme Bertin - j.bertin@aravis.aract.fr



Agence Rhône-Alpes pour la valorisation de l'innovation sociale
et l'amélioration des conditions de travail
14, rue Passet - 69007 Lyon - T. 04 37 65 49 70 - F. 04 37 65 49 75
aravis@aravis.aract.fr - www.aravis.aract.fr



APPUI-CONSEIL
À L'INNOVATION
SOCIALE

Mutations économiques, GRH,
dialogue social, sécurisation des parcours...

Recherche entreprises
socialement innovantes
(ou souhaitant le devenir...)

Ce dispositif soutient des projets socialement innovants en entreprise. Il est piloté par Aravis et financé par la région Rhône-Alpes.

Avril 2014



LE DISPOSITIF D'APPUI À L'INNOVATION SOCIALE EN ENTREPRISE

De quoi s'agit-il ?

Le dispositif propose à des entreprises de Rhône-Alpes l'aide d'un consultant pour mettre en œuvre des projets présentant une dimension « socialement innovante ».

Quel type d'appui est proposé ?

Deux possibilités :

- ▶ un appui-conseil à l'élaboration du projet (jusqu'à 5 jours),
- ▶ ou un appui à la mise en œuvre du projet (jusqu'à 15 jours).

Le dispositif prend en charge 80 % du coût de l'appui-conseil. Le coût maximum pour l'entreprise s'élève donc à 1000 euros HT pour un appui court, ou 3000 euros HT pour un appui long.

Quels types de projets sont concernés ?

Il peut s'agir de projets d'entreprise(s), d'association(s)* ou d'instance(s) territoriale(s), de projets économiques avec une dimension sociale (par exemple, un rapprochement entre entreprises qui conduit à proposer des parcours professionnalisants aux salariés) ou de projets à dimension uniquement sociale (par exemple, de nouvelles modalités de dialogue social).

Des dirigeants, représentants des salariés ou porteurs de projets territoriaux peuvent présenter des projets avec l'accord des entreprises concernées.

* PME ou associations de moins de 250 salariés de l'économie classique ou de l'économie sociale et solidaire (scop, scic...)

LE DISPOSITIF D'APPUI À L'INNOVATION SOCIALE EN ENTREPRISE

A quels critères doivent répondre les projets ?

Pour être sélectionnés et bénéficier du dispositif, les projets doivent :

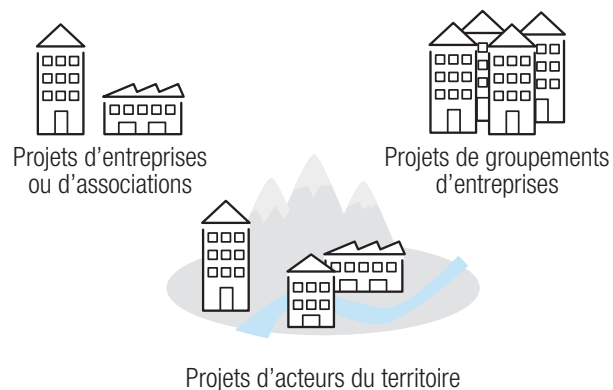
- ▶ avoir une dimension novatrice pour l'entreprise et/ou le territoire,
- ▶ améliorer la qualité de vie au travail des salariés,
- ▶ modifier durablement les pratiques de l'entreprise (management, organisation du travail, dialogue social...),
- ▶ mobiliser l'ensemble des parties concernées (salariés, clients, fournisseurs, usagers, riverains...social...).

Avec l'innovation sociale, l'entreprise engage des pratiques différentes en termes de management, d'organisation, de gestion des ressources humaines et de rapport à l'environnement.

Vous êtes intéressé ?

L'ensemble des critères de sélection des projets, les dossiers de candidatures, d'autres exemples sont à consulter sur le site www.aravis.aract.fr.

Les projets soutenus par le dispositif



Exemples de projets socialement innovants

▶ Mieux recruter avec les acteurs du territoire

Pour lutter contre les difficultés de recrutement, cette entreprise décide d'embaucher des personnes éloignées de l'emploi. Afin de faciliter leur intégration, elle développe des pratiques de tutorat avec ses équipes et des partenariats avec les acteurs du territoire (commune, Pôle Emploi, etc.).

▶ Responsabiliser les pratiques d'achat

A l'occasion du projet RSE de leur donneur d'ordres, ces sous-traitants lui proposent de formaliser des pratiques d'achats plus respectueuses de leurs contraintes. Le travail commun sur les coûts, la qualité et les délais améliore les conditions de travail des salariés.

▶ Développer performance et conditions de travail

Pour améliorer sa productivité, cette PME implante un ERP (progiciel de gestion intégré). C'est l'occasion d'adapter son organisation en mobilisant les équipes. Les managers sont formés à l'analyse du travail pour repérer les bonnes pratiques de création de valeur et les processus de travail risquant de dégrader les conditions de travail.

▶ Mieux articuler vie au travail/hors travail

Pour fidéliser ses salariés et faire face à d'importantes variations d'activité, cette entreprise décide de repenser l'organisation de son temps de travail en associant l'ensemble du personnel. Avec la commune de son territoire, elle crée une crèche.

▶ Mutualiser les RH pour développer ses marchés

Afin d'emporter des appels d'offres, ces TPE créent un consortium. Ensemble, elles mettent à plat leur politique de qualité, mutualisent des moyens de formation pour leurs salariés et s'appuient sur un groupement d'employeurs pour trouver des compétences rares et gérer les variations d'activité.